



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DATU/DAO/LM/MDa/CD/JP/SAR/NA123/06.03.09/733  
Nos Réf. : 09/CRAT A.235-AA  
BB/IH

Le 03 avril 2009

DGO4 - Direction de l'aménagement  
opérationnel  
Monsieur Luc MARECHAL  
Directeur général ff  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/NA123 dit « Port du Bon Dieu » à  
NAMUR – avis au sujet de l'arrêté provisoire**

---

Monsieur le Directeur général,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 19 mars 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 03 avril 2009, un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant provisoirement le périmètre du site à réaménager SAR/NA123 dit « Port du Bon Dieu » à NAMUR.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

 Benoît BRASSIN  
Secrétaire

P.O.  
Pierre GOT,  
Président